ETAT DE VAUD
DEPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES

LIBERTÉ ET PATRIE

SERVICE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

PLAN DE PROTECTION DE LA VENOGE
PLAN D'AFFECTATION CANTONAL DE LA VENOGE N°284

PLAN 3.2 MODIFIE

COMMUNE DE DENGES

Le Chef du Département :

Le Chef du Service de l'aménagement du territoire :

N. Lthi

Soumis à l'enquête publique

du au

à Denges

L'attestent, au nom de la Municipalité :

Le Syndic : Le Secrétaire :

Approuvé par le Département des Infrastructures :

Le Chef :

Lausanne, le

Légende

Echelle 1 : 5'000

- Périmètre 1 : les cours d'eau
- Périmètre 2 : les couloirs de la Venoge et du Veyron
- Périmètre 3 : les vallées de la Venoge et du Veyron
- Zones à bâtir à prescriptions spéciales
- Zone protégée des couloirs de la Venoge et du Veyron
- V... Protection du patrimoine construit lié à l'usage de l'eau (voir annexe 2 du règlement)
- Limites communales

L. Buteux / Avril 2002

